

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 19 septembre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 8

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220926-008

**Matière :** 7.10 - Finances locales – divers

**Objet :** BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 - BIENS IMMOBILISES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 14 septembre 2022 ;

Considérant l'exposé du rapporteur ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement comme suit :**

CATEGORIES D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMORTISSEMENT	COMPTES CONCERNES
<b>IMMOBILISATIONS DEPENSES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)</b>		
Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans	202*
Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans	203*
Subventions d'équipements versées : pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	204*
Subventions d'équipements versées : pour financer des biens immobiliers ou des installations	30 ans	204*
Subventions d'équipements versées : pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	204*
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans	205*
Autres immobilisations incorporelles	2 ans	208*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)		
Agencements et aménagements de terrains	5 ans	212*
Constructions (M4) : Bâtiments d'exploitation	30 ans	21311 ; 21351
Constructions (M4) : Bâtiments administratifs et autres bâtiments	10 ans	21315 ; 21355 ; 2138
Constructions : Immeubles de rapport (biens productifs de revenus)	20 ans	21321
Constructions : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	21351 ; 21352
Constructions : Autres constructions	10 ans	2138
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	214*
Installations, matériel et outillage techniques : Réseaux de voirie et installations de voirie	10 ans	2151 ; 2152
Réseaux câblés, réseaux d'électrification, autres réseaux	15 ans	21533 ; 21534
Réseaux d'adduction d'eau, réseaux d'assainissement	30 ans	21538
Installations, matériel et outillage techniques : matériel et outillage industriel, matériel spécifique d'exploitation (M4)	5 ans	2154 ; 2155 ; 2156
Installations, matériel et outillage techniques : incendie et défense civile	5 ans	21561 ; 21568
Installations, matériel et outillage techniques : voirie	5 ans	215731 ; 215738
Installations, matériel et outillage techniques : autres	5 ans	2158
Autres immobilisations corporelles : installations générales, agencements et aménagements divers	3 ans	2181
Autres immobilisations corporelles : matériel de transport	5 ans	21821 ; 21828
Autres immobilisations corporelles : matériel de bureau et informatique	5 ans	21831 ; 21838 ; 2185
Autres immobilisations corporelles : mobilier	5 ans	21841 ; 21848
Autres immobilisations corporelles : cheptel	5 ans	2186
Autres immobilisations corporelles : (M4) Emballages récupérables	5 ans	2186
Autres immobilisations corporelles : autres	5 ans	2188
BIENS DE FAIBLE VALEUR		
Biens de faible valeur (< 1 000€)	1 an	Dont la valeur est inférieure à 1000€ quel que soit le compte
IMMOBILISATIONS RECETTES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (13)		
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Selon la durée du bien qu'elle a financé	131*

Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220926-DL20220926-008-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022  
Date de mise en ligne : 28/09/2022